

## Le Fonds de Garantie

solidaire pour  
prévenir les  
comportements  
à risque



Soucieux d'une bonne gestion des ressources que lui confient les assurés et les assureurs, le Fonds de Garantie initie des actions de prévention des risques liés à la circulation routière : actions destinées à lutter contre la non-assurance et à réduire les accidents de la route. En partenariat avec les acteurs de la prévention et de la sécurité routière, le Fonds de Garantie met en œuvre des campagnes de sensibilisation auprès de tous les publics concernés par les risques d'accidents de la circulation.

De part sa mission d'indemnisation des victimes, le Fonds de Garantie est au cœur d'enjeux sociétaux qu'il traduit aussi par un engagement au quotidien dans une démarche de développement durable.

Toute l'information  
sur l'indemnisation  
[www.fondsdegarantie.fr](http://www.fondsdegarantie.fr)



# Fonds de Garantie

à l'écoute

réactif

être là

proche

solidaire



## Le Fonds de Garantie

**271**  
collaborateurs  
au services  
des victimes

## l'indemnisation au service de l'intérêt général



Organisme d'indemnisation financé par les assurés et les assureurs, le Fonds de Garantie exerce des missions d'intérêt général au titre de la solidarité :

- > en **indemnisant des victimes** qui ne peuvent être **prises en charge ni par les assureurs, ni par aucun autre organisme,**
- > et en obtenant **des responsables de dommages le remboursement des sommes** versées aux victimes.

**265 millions d'euros ont été versés en 2009 pour indemniser les victimes d'actes terroristes et autres infractions**

### > d'actes terroristes et autres infractions

Par ailleurs, le FGAO gère le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) qui indemnise les victimes d'actes de terrorisme et d'infractions pénales. En outre, depuis 2008, le Fonds de Garantie gère un dispositif d'aide au recouvrement des dommages et intérêts accordés par le juge pénal (SARVI).



à l'écoute pour accompagner et indemniser les victimes

**169 millions d'euros ont été versés en 2009 par le Fonds de garantie pour indemniser les victimes d'accidents de la circulation**

## Le Fonds de Garantie

### > d'accidents de la circulation

Le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO) indemnise les dommages résultant d'accidents de la circulation lorsque les auteurs sont inconnus ou non assurés, les dommages aux immeubles causés par une catastrophe technologique ou une activité minière, les défaillances d'entreprises d'assurance obligatoire.

## Le Fonds de Garantie

**71 millions d'euros récupérés par le Fonds de garantie en recours contre les responsables de dommages**

## réactif pour responsabiliser les auteurs de dommages



En complément de son activité d'indemnisation des victimes, le Fonds de Garantie exerce une mission de recours en récupérant auprès des responsables l'argent qu'il a versé aux victimes.

En matière d'accident de la circulation, le recours est un moyen de lutter contre la délinquance d'assurance, de responsabiliser les conducteurs et ainsi de participer à l'amélioration de la sécurité routière. Le recours représente une part non négligeable du financement de l'indemnisation.